Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CANTON DE VAUD CALCULE SON INDICE DE MASSE CORPORELLE

Plus de 130 députés et députées affichent leur taille et leur poids

Ce mardi 24 mai, Promotion Santé Suisse et le Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud ont organisé une action, dans le cadre de laquelle les membres du Parlement cantonal vaudois ont fait évaluer leur indice de masse corporelle* (IMC). Plus de 130 députés ont participé activement à cette manifestation.

"Je suis très satisfait de voir les députés aussi nombreux à avoir joué le jeu aujourd'hui" se réjouit Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale. Lors de cette journée, il a été constaté que la moyenne des IMC des députés est plus basse que celle de la population vaudoise.

La surcharge pondérale et le manque d'activité représentent une charge financière en constante augmentation pour l'économie. En Suisse, les coûts de santé qui en résultent s'élèvent à 2,7 milliards de francs par an. Par cette action, Promotion Santé Suisse et le Département de la santé et de l'action sociale souhaitent attirer l'attention sur l'augmentation de ce phénomène au sein de notre société.

*L'indice de masse corporelle (IMC) se calcule de la façon suivante = poids divisé par la taille en mètres au carré IMC entre 18,5 et 25 kg/m² est considéré comme poids normal

IMC entre 25 et 30 kg/m² 8surpoids

IMC > 30 kg/m² 8obésité

Lausanne, le 24 mai 2005

Peter Burri, Promotion Santé Suisse, tél : 031 350 04 26 ou 078 624 28 04 DSAS, Josefine Trebeljahr, Service de la santé publique, tél : 021 316 42 99 Photos de l'action sur www.promotionsante.ch